

-----  
CABINET  
-----

N° 0085 /MTESS-CAB

## LETTRE CIRCULAIRE

AUX

### CHEFS D'ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS INSTALLES EN REPUBLIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le chômage, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale a initié un programme appelé « Programme Emploi Diplômé » (P.E.D).

Ce programme intéresse les jeunes diplômés, tous sexes confondus, de nationalité congolaise âgés de 18 à 35 ans.

Afin de leur permettre d'acquérir une expérience pratique dans un métier de leur choix et de maximiser leur chance d'employabilité dans une entreprise, il sera organisé à leur intention des stages de pré-emploi d'une durée de 12 mois, non renouvelable. Toutefois, cette durée peut être écourtée au cas où l'entreprise souhaite procéder au recrutement effectif du stagiaire.

Pour assurer le financement de ce programme, l'entreprise utilisatrice devra verser aux stagiaires une indemnité mensuelle. La contribution de l'Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre s'élève à 50% de cette indemnité dont le versement se fera trimestriellement, à terme échu à l'entreprise, sur présentation d'un état de paiement dûment acquitté par les bénéficiaires.

Ces indemnités sont fixées comme suit :

- titulaire du BEPC ou diplôme équivalent 50.000 F
- titulaire du Baccalauréat et plus 60.000 F
- titulaire d'une licence et plus 70.000 F

Les agents de l'ONEMO effectueront des descentes dans les entreprises pour l'identification des postes de stage.

Je sais compter sur votre collaboration pour la réussite de ce programme.

Fait à Brazzaville, le 11 4 AVR 2004



Andre OKOMBI SALISSA